

PERSONNEL

ENSEIGNANTES

TAP

APRÈS-MIDI

MATIN

<b>Audignon</b> classe.1 26 élèves 3 TPS/7 PS/16 MS	9h10 à 12h10	13h40 à 15h55	15h55 à 16h40	Myriam <b>POUBLANC</b>  Esther <b>LAUSSUCQ</b> Catherine <b>MACHADO</b>	Patricia <b>DUBROCA</b> Syvïe <b>LOPEZ-LOZANO</b> Fanny <b>DAUDIGNON</b>
<b>Audignon</b> classe.2 18 élèves 8 GS/10 CP	9h00 à 12h15 (12h le Me.)	13h45 à 15h45	15h45 à 16h30	Lydie <b>LALANNE</b>	Séverine <b>GARDESSE</b>
<b>Dumes</b> 22 élèves 17 CE1/5 CE2	9h15 à 12h30 (12h15 le Me.)	14h45 à 16h45 (14h00 à 16h00 le Ve.)	14h00 à 14h45 (16h00 à 16h45 le Ve.)	Jade <b>GOMBERT</b>	Maryelle <b>DAUGERT</b> Caroline <b>BRETHES</b>
<b>Banos</b> 17 élèves 5 CE2/12 CM1	8h50 à 12h05 (11h50 le Me.)	13h35 à 15h35	15h35 à 16h20	Anaïs <b>AUBERTIN</b>	Véronique <b>FEMENIA</b> Déyane <b>PAYEN</b>
<b>Eyres Moncube</b> 20 élèves 20 CM2					



## SIVU SCOLAIRE

28 place Compostelle, 40500  
AUDIGNON



### Contact

05.58.76.29.40  
mairie@audignon.fr

**Ouvert**  
**le lundi, jeudi et vendredi**  
**8h30 à 12h30**  
**13h à 17h**

ÉCOLE D'AUDIGNON:

**05.58.76.08.85**

ÉCOLE DE DUMES:

**05.58.76.15.65**

ÉCOLE DE BANOS:

**05.58.76.10.83**

ÉCOLE D'EYRES-MONCUBE:

**05.58.76.39.81**

# SIVU SCOLAIRE GABAS LAUDON

## 2022-2023

Notre SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique) scolaire regroupe les écoles des communes d'AUDIGNON, DUMES, BANOS et EYRES-MONCUBE.

Le SIVU assure la gestion des 5 classes, il gère et paye le personnel de service (ATSEM, cantinières, responsables des garderies et de la surveillance des élèves en dehors du temps scolaire), finance les fournitures scolaires et les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et s'occupe de la gestion de la cantine et de la garderie.

Le Président,  
Jean-Louis LAPORTE,  
maire de Banos.



## GARDERIE

Pour les parents qui le souhaitent, une garderie est à leur disposition dans les écoles du RPI.

Horaires :

- Le Matin à partir de 7h30 jusqu'au passage du 1er bus.
- Le Soir du passage du 2ème bus jusqu'à 18h30.
- Le Mercredi midi jusqu'à 13h.

### TARIF DE LA GARDERIE

FAMILLE NON IMPOSABLE	1,98€ par jour et par famille
FAMILLE IMPOSABLE	2.06€ par jour et par famille

Chaque quart d'heure au-delà de 18h30 et de 13h le mercredi sera facturé 15€.

Exceptionnellement, et sur demande justifiée des parents, avec l'aval du conseil syndical, et en accord avec le personnel du SIVU, les plages horaires pourront être étendues d'une demi-heure supplémentaire le matin.

Au-delà de cette demi-heure, le quart d'heure sera facturé 2€ par jour et par enfant. En fonction des demandes cette prise en charge pourra être modulée.

## Les TAP

Associés à la réforme sur les rythmes scolaires, les TAP sont organisés par le SIVU Gabas-Laudon.

Les élèves ne sont pas obligés de participer aux TAP qui ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire et qui s'ajoutent aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire.

Les élèves qui participent aux TAP devront être récupérés à la fin des TAP afin de ne pas interrompre l'activité.

Le vendredi, c'est jeux libres ! Les élèves peuvent être récupérés avant la fin de l'activité.



## CANTINE

Chaque école possède sa propre cantine. Les menus, privilégiant les producteurs et les fournisseurs locaux, sont communs aux quatre cantines, confectionnés sur place et élaborés avec une diététicienne nutritionniste.

### TARIF D'UN REPAS ÉLÈVE

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF UNIQUE
En dessous de 700	0,50€
701 à 1500	1,00€
Au-delà de 1501	2,30€

Pour bénéficier de ces tarifs, merci d'envoyer par mail ou par courrier votre attestation de quotient familial au secrétariat du SIVU avant le 30 septembre. Les familles qui n'auront pas fourni leur quotient familial se verront appliquer le tarif de 2,30€ par repas.

En cas d'absence non programmée soixante-douze heures à l'avance, les trois premiers jours sont facturés, hormis pour les élèves de maternelle dont les repas sont facturés au jour de présence.



## La surveillance du temps périscolaire

### Tarif de la surveillance pendant le temps périscolaire

FAMILLE NON IMPOSABLE	1.80€ par an et par enfant
FAMILLE IMPOSABLE	2.00€ par an et par enfant

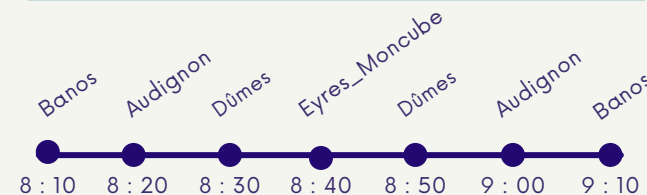
Pour bénéficier du tarif « familles non imposables », merci d'envoyer par mail ou par courrier un avis de non imposition au secrétariat du SIVU avant le 30 septembre.

## BUS

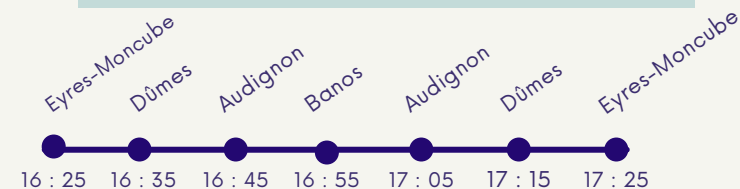


### Horaire des bus

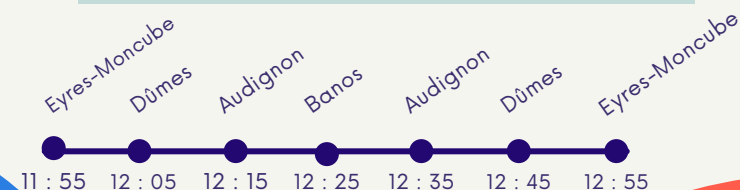
Au départ des écoles Lu. Ma. Me. Je. Ve.



Au départ des écoles Lu. Ma. Je. Ve.



Au départ des écoles Me.



le soir, tout enfant dont le responsable sera absent à la descente du car sera, par mesure de sécurité, conduit à la garderie